

Au temps de la Ligue une déconvenue du Duc d'Épernon

Par Gérard DUMESNIL-ANDRIEUX

Notre regretté collègue M. Gérard Dumesnil possédait un document d'une grande valeur historique se rapportant à l'époque de la Ligue.

Quoique cette pièce d'archives soit localisée dans la région méridionale de l'Évrecin, j'avais demandé à son propriétaire d'en faire une étude pour les Amis du Mantois.

En effet, les mouvements de troupes que le document nous révèle ne me paraissent pas étrangers à notre contrée. D'autre part, on y trouve un fait précis dans une période qui en semblait dépourvue.

M. Dumesnil avait accepté de faire un tel travail. Le texte que voici est le fruit de ses nombreuses recherches.

HC.

La découverte récente d'un document inédit nous permet de traiter un point d'histoire régionale qui, à première vue, paraît sans rapports avec le Mantois.

L'action se passe à Nonancourt, une petite ville de l'Évrecin, mais qui est à peine plus éloignée de Mantes que l'extrémité méridionale de notre arrondissement.

La pièce en question est un «*Acte Royal*», une lettre patente de Henri III, roy de France. Il nous révèle un fait bien localisé de cette période troublée, du courant d'opinions qui a traversé, devisé et ensanglanté notre pays pendant de nombreuses années.

Voyons d'abord la teneur de cet ordre royal.

« A nos chers et bien amez les officiers de notre Justice, eschevins manans et habitans de Nonancourt, Salut. Nous estimons que, suivant nos lettres patentes premières et secondes nous avons faict expédier à vous adressantes, vous receviez en nostre dicte Ville et feriez ouverture des portes d'icelle à la Compagnie de cent hommes d'armes de noz ordonnances, soulz la charge de

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 21/06/1971, puis publiée sous cette référence :

DUMESNIL-ANDRIEUX (Gérald), *Au temps de la Ligue: une déconvenue du Duc d'Épernon*. Le Mantois 22 — 1971: Bulletin de la Société «Les Amis du Mantois» (nouvelle série). Mantes-la-Ville, Imprimerie Mantaise, 3^e trim. 1971, p. 13-16.

nostre très cher cousin de Duc d'Espéron¹, pair et colonel général de France, et feriez administrer aux chefz, membres, hommes d'armes et archers d'icelle, les vivres, logis et commoditez nécessaires, tant pour les hommes que pour les chevaux. Ce néanmoins nous avons entendu que vous avez fait refus d'y recevoir ladite compagnie et vous estes rendus réfractaires à noz commandemens, encores qu'il vous soit apparu par deux fois de noz lettres patentes et de nostre volonté et intention, de quoy nous sommes à bon droict indignez et très mal contens et du peu de respect que vous avez porté à nos commandemens, au mespris de nostre dite autorité Royale. Et, partant, nous voulons et vous mandons très expressément, par ces présentes signées de nostre main, ceste fois pour toutes et sans attendre aultre plus exprès commandement de nous, que vous ayiez à recevoir incontinent et sans aucun delay en nostre dicte ville de Nonancourt ladite compagnie d'hommes d'armes de nostre dict cousin le Duc d'Espéron et lui faire administrer les vivres et commoditez nécessaires, ainsi qu'il est contenu par nos dites premières et secondes lettres patentes et ce sur peine d'encourir nostre indignation, des effects de laquelle, si après que les présentes vous auront esté monstrées vous nous donnez occasion de vous faire ressentir, nous ferons telle et si rigoureuse punition de ceulx qui n'auront obey à nos dicts commandemens, qu'elle servira d'exemple à tous aultres qui se voudront en licence à semblables désobéissances, s'y n'y fait faulte. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le XV^e jour de «septembre l'an de grâce mil cinq cent quatre vingtz cinq et de nostre règne le douzième.»

Cette lettre, signée par le roi, est contresignée par «De Neufville»².

*

**

D'abord, pensons-nous, il convient d'analyser ce document, d'en discerner, si possible, sa signification exacte. Ensuite, nous rapporterons les rares précisions que certains auteurs ont pu donner sur cette période si peu connue de notre histoire régionale. Cette étude et ces recherches nous permettront sans doute de présenter une conclusion valable.

¹ Jean Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon (1554-1642), amiral et pair de France, gouverneur de Normandie et de Provence, fut un des grands favoris («Mignons») du roi Henri III qui l'appelait son «Cousin». C'était un gascon ambitieux, âpre au gain, actif et plus intelligent que les autres favoris. Comblé d'honneurs et de faveurs par le roi, il lui arriva cependant de changer de camp pendant la Ligue.

² Il s'agit de Nicolas III de Neufville, seigneur de Villeroy. Il avait succédé, en 1567, dans la charge de secrétaire d'État, à son beau-père, Claude de l'Aubespine. Il favorisa ouvertement la Ligue, jusqu'au moment (1588) où il fut destitué comme partisan des Guise, ou, selon d'autres, à la suite d'une querelle avec le duc d'Épernon.

Analyse du document

Cette lettre comminatoire, au style précis, aux termes bien pesés, appelle quelques remarques.

Le ton, calme au début, s'enfle peu à peu, devient véhément, pour finir par une menace de punition mal définie mais que l'on devine sévère.

Cette marque d'autorité peut surprendre de la part de ce roi plutôt léger - c'est le moins qu'on puisse dire - mais elle correspond parfaitement à cette époque de passions et de violences. Elle ne manque, d'ailleurs, ni de noblesse, ni de majesté.

Nous considérons ce document comme inédit, pour plusieurs motifs.

Quoiqu'il nous soit impossible de fixer le chemin qu'il a parcouru avant de nous parvenir, nous avons l'impression qu'il n'a jamais attiré l'attention et, de ce fait, est resté pendant 380 années totalement inconnu.

De grandes dimensions (42 cm × 27 cm), il a été, à l'origine, plié et ramené au format d'une enveloppe ordinaire. Cette pliure, impossible à effacer, rend ce parchemin assez vulnérable. Probablement pour ce motif, on avait jugé utile d'inscrire sur l'un des plats, quelques indications sommaires destinées à l'identifier. Or, dès l'origine, ce document reçut une annotation qui ne lui était pas destinée et devait concerner un acte différent, d'intérêt mineur. Cette erreur, résultat presque certain d'une étourderie de clerc, a condamné cette lettre patente à un oubli total et immérité.

L'événement dans l'histoire de la Ligue

Notre document intéresse à la fois l'histoire de la Ligue dans nos régions du Nord-Ouest, et celle de la ville de Nonancourt.

Cette dernière, dont la population, à l'époque, ne devait pas dépasser 1 200 à 1 500 habitants, avait une réelle importance militaire et administrative, du fait de sa situation. Tout en jouissant du droit de commune, elle s'appuyait sur un château royal dont le gouverneur était probablement un certain Fonsalmois³. D'autre part, de hautes murailles, flanquées d'une dizaine de tours, le tout en bon état (elles avaient été reconstruites après la guerre de cent ans), en faisaient une place forte d'autant plus importante que la proximité de Dreux réhaussait encore sa valeur stratégique.

³Fonsalmois était certainement un officier de petite condition, sans notoriété, mais discipliné. C'est lui qui, en 1590, alors que Henri IV allait assiéger Dreux, lui interdit l'entrée de la ville, ce qui valut à celle-ci un sérieux bombardement.

Le duc d'Épernon désirait donc abriter sa compagnie derrière les murailles de Nonancourt. Mais d'où venait cette troupe? L'état actuel de la documentation ne permet pas de donner une réponse certaine à cette question. Essayons cependant de dégager quelques données essentielles s'y rapportant.

Quel que soit son point de départ, l'objectif initial du duc d'Épernon ne pouvait être que Dreux. Mais cette ville importante était, elle aussi, aux mains de la Ligue. D'autre part, convoitée par les différents partis, elle n'offrait pas la sécurité que le personnage semblait rechercher. Aussi, on peut deviner que sa déception fut grande en essayant le refus du gouverneur militaire de Nonancourt.

Tenu en échec devant cette ville, n'ayant pas la possibilité d'une retraite vers Dreux, il ne restait au commandant de la troupe, comme refuge éventuel, que Mantes située à 45 kilomètres de là (une demi-journée de cavalier) et où un accueil favorable pourrait être escompté. («*La Chronique de Mantes*», de Durand et Grave, ne laisse aucun doute à ce sujet.)

Tout laisse à penser que le duc d'Épernon ne l'ignorait pas et que ses plans devaient en tenir compte. Mais, répétons-le, malgré des recherches prolongées nous n'avons trouvé aucun document qui le confirme.

Le «*Journal de l'Estoile*», si précieux pour cette époque, ne contient aucune indication sur ces événements.

L'ouvrage du commandant Hardy qui traite parfaitement de stratégie, d'équipement, etc, est muet sur ce qui nous intéresse.

D'autre part, sans avoir tout lu - chose impossible - nous avons soigneusement dépouillé une série de travaux concernant Henri III et le duc d'Épernon. Notre récolte a été décevante. Cependant, nous croyons utile de reproduire quelques petits faits notés au cours de ces investigations. Peut-être pourront-ils servir de jalon pour des recherches ultérieures.

a) En mai 1585, Henri III envoya le maréchal d'Aumont et le comte du Bouchage (Henri de Joyeuse) à Gien pour défendre la ville contre le parti Guisard.

b) Vers le même temps, le duc Anne de Joyeuse reçut un ordre du Roi pour aller en Normandie afin de s'opposer aux entreprises des ducs d'Elbeuf et d'Aumale. Ayant quitté Paris le 23 mai, il passa par Mantes puis par Rosny.

c) Fin juin de la même année, la campagne contre la Ligue était terminée et déjà on parlait de la subite volte-face du roi, de sa prochaine entente avec Guise, négociée à Épernay. Le duc de Joyeuse ayant demandé à Henri III ce qu'il devait faire, fut fixé en apprenant le traité de Nemours conclu entre le roi et la Ligue. La nouvelle de cette entente lui parvint dans les premiers jours de juillet, à Verneuil-sur-Avre.

d) En 1585 encore, mais sans date précise, les églises de Jumeauville et de Grandchamp furent détruites par les Calvinistes.

Par contre, ni Sully ni d'autres auteurs ne parlent des événements qui se sont déroulés au cours de septembre 1585.

Conclusion

En définitive, il nous faut constater une absence quasi-totale de renseignements. Cette carence est déconcertante car, enfin, les déplacements d'une troupe sous les ordres d'un grand capitaine n'ont pu rester inaperçus. Et pourtant, notre document est seul à en parler.

En tout cas, nous avons la conviction que ces opérations militaires ne sont absolument pas étrangères au Mantois. Aussi nous espérons que d'autres chercheurs, plus heureux que nous-même, pourront un jour nous le confirmer et que, se servant de notre texte, ils arriveront à éclairer une période jusqu'à maintenant très obscure.